



Difference entre Contrat/Fiche de paye

Par **Yoro**, le **03/09/2014** à **00:14**

Bonjour,

En regardant de plus près mon contrat il y a quelque jours, je me suis rendu compte que mon "echelon/niveau" était different entre mon contrat et mes fiche de paye !

Contrat : _____ Niveau 1/Echelon 3 (9.60€ brut / heure)

Fiche de paye : _____ Niveau 1/Echelon 1 (9.53€ brut / heure)

Mon contrat datant de Septembre 2011, cela fait exactement 36 mois que je suis payé "Echelon 1".

Réellement je ne voit pas pourquoi je suis Echelon 3 sur le contrat, mais lequel doit etre pris en compte ?

Donc doit il y avoir une regularisation de ces 3 dernieres années ? ainsi qu'une augmentation de mon taux horaires ?

Merci a ceux qui prendront le temps de me repondre :)

Par **P.M.**, le **03/09/2014** à **08:22**

Bonjour,

C'est le contrat de travail qui constitue l'engagement, donc le salaire qui y est mentionné devrait être respecté et même le minimum conventionnel s'il est supérieur avec une possibilité de régularisation rétroactive puisque le délai de prescription n'est pas atteint...